

📁 SERVICE TÉLÉ-ASSISTANCE

La Direction des Solidarités propose aux personnes âgées de + de 65 ans ou les personnes reconnues handicapées (bénéficiaires de la PCH – de l'Allocation compensatrice – AAH) un service de télé-assistance.

Les tarifs

Prix de l'installation à partir de 14,90€ par mois pour l'appareil.

Possibilité d'un financement par le conseil général pour les bénéficiaires de l'APA, ou d'un financement par la Direction des solidarités en fonction des revenus.

📁 SERVICE PETITS TRAVAUX

Une porte coincée, une fuite de robinet, des ampoules à changer, un meuble à assembler, des rideaux à dépendre, une bouteille de gaz à acheter, un lessivage de cuisine... La Direction des Solidarités propose aux personnes âgées de + de 65 ans ou les personnes reconnues handicapées (bénéficiaires de la PCH – de l'Allocation compensatrice – AAH) un service de petites interventions gratuites en tous genres (avec financement du matériel).

📁 SERVICE TRANSPORT ACCOMPAGNÉ

La Direction des Solidarités propose aux personnes âgées de + de 65 ans ou les personnes reconnues handicapées « bénéficiaires de la PCH (prestation de compensation du handicap) – de l'Allocation compensatrice – AAH », un service de Transport accompagné.

Ce service propose une assistance de porte à porte pour effectuer des démarches administratives, faire ses courses, se rendre à une consultation chez le médecin, à l'hôpital, au cinéma, voir une exposition, ur le marché....

Les tarifs

Chaque 1/4 d'heure coûte 4,20€, soit 8,40€ la demi-heure...

Ce service est disponible du lundi au vendredi sur rendez-vous de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les contacts

L'accueil du public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

L'accueil téléphonique du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h

Téléphone : 03 23 26 30 90



TARIFS DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

■ MODE PRESTATAIRE ■

Participation financière de l'usager

Si vous dépendez de l'action sociale du département, le barème de votre participation financière est de 1€ de l'heure.

Si vous dépendez de votre caisse de retraite, c'est elle qui fixe son barème.

Le tarif national au 1^{er} janvier 2014 est de **19,40€/heure**.

Le barème suivant est celui fixé par la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Barème CARSAT Nord Picardie - 19,40€

Barème Autres Caisses

Tarif calculé sur la base de la tarification unique du Conseil Général (21,51€)

Ressources mensuelles pour une personne seule	Ressources mensuelles pour un ménage	Participation horaire demandée aux retraités
Jusqu'à 835€	Jusqu'à 1.451€	10%
De 836€ à 894€	De 1.452€ à 1.549€	14%
De 895€ à 1.009€	De 1.550€ à 1.696€	21%
De 1.010€ à 1.090€	De 1.697€ à 1.754€	27%
De 1.091€ à 1.140€	De 1.755€ à 1.818€	36%
De 1.141€ à 1.258€	De 1.819€ à 1.921€	51%
De 1.259€ à 1.423€	De 1.922€ à 2.134€	65%
Supérieur à 1.423€	Supérieur à 2.134€	73%

Les tarifs sont affichés au CCAS avec une mise à jour régulière.

Le prix du service Prestataire est tarifé par le Conseil Général, et nous sommes tenu de pratiquer ce tarif (sauf pour les prestations prises en charge par la CARSAT Nord Picardie).

■ Tarif au 1^{er} janvier 2014 : 21,51€/heure

■ Tarif au 1^{er} janvier 2014 : 19,40€/heure (pour les ressortissants de la CARSAT)

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 50%. Une attestation annuelle vous sera délivrée par le service.

■ MODE MANDATAIRE ■

La Direction des solidarités peut vous proposer d'être votre mandataire.

Dans ce cas, vous nous mandatez, par contrat, pour réaliser le recrutement de l'employée de maison, des tâches administratives comme :

- l'édition des bulletins de paie,
- les déclarations des salaires à l'URSSAF,
- rédigez le contrat de travail.

Nous pouvons également vous proposer des remplaçantes pendant les congés de votre salarié.

Les tarifs

Le tarif horaire basé sur le SMIC (charges + 10% de congés payés) est de **13,77€**.

Les frais de gestion sont de **1,81€** de l'heure dans la limite des 60 heures.

Ce qui fait un total de : **15,58€** qui peut évoluer en fonction des augmentations.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 50%. Une attestation annuelle vous sera délivrée par le service.

Vous avez la possibilité de régler les charges par chèque CESU Préfinancé.

Les contacts

L'accueil du public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

L'accueil téléphonique du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 03 23 26 30 97

■ AUTRES SERVICES ■

■ SERVICE PORTAGE DE REPAS

La Direction des Solidarités propose aux personnes âgées de + de 65 ans ou les personnes reconnues handicapées (bénéficiaires de la PCH – de l'Allocation compensatrice – l'AAH) un service de portage de repas (en liaison froide du Lundi au samedi (le repas du samedi est livré avec celui du vendredi)).

Un repas est également prévu pour les jours fériés (livré avec celui de la veille).

Les tarifs

Prix du repas : 7,60€

Avec possibilité d'un financement du conseil général pour les bénéficiaires de l'APA.

Les Contacts

L'accueil du public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

L'accueil téléphonique du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Téléphone : 03 23 26 30 90 - 03 23 26 33 40